



NEW BRUNSWICK  
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
NOUVEAU-BRUNSWICK



## **POSSIBILITÉ OFFERTE AU PUBLIC DE COMMENTER**

### **Examen des marges bénéficiaires maximales des détaillants**

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick tiendra une audience publique ayant trait à l'examen du suivant :

1. Les marges bénéficiaires maximales pour les détaillants en produit pétrolier ;
2. Le plafond des coûts de livraison; et
3. Le plafond des frais de service complet maximales exigibles par les détaillants en produit pétrolier;

pour s'assurer qu'ils sont justifiés et peut ordonner un ajustement de ces marges, coûts ou frais après la fin de l'examen.

La Commission a retenu les services de Gardner Pinfold Consultants Inc. pour examiner les marges bénéficiaires maximales pour les détaillants, les coûts de livraison maximales, les frais de service complet maximales exigibles par les détaillants en produit pétrolier et il a présenté à la Commission un rapport de ses constatations par rapport aux détaillants.

Une copie du rapport, en français et en anglais, est publié sur le site Web de la Commission sous l'instance n° 485.

La Commission tiendra une **Forum public** à laquelle tout membre du public pourra assister et donner des commentaires sur tout aspect de l'examen. Le forum public sera tenu **le jeudi 18 mars** via la plateforme de conférence Web, Zoom. Il y aura deux sessions, **14 h à 16 h**, et de **19 h à 21 h**.

**Pour participer au forum public, veuillez-vous inscrire auprès de la Commission au plus tard le vendredi 12 mars**, par courriel à [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca) ou en composant le 1-866-766-2782. Les participants et participantes sont tenus de fournir leurs coordonnées et d'indiquer la langue de leur choix. Veuillez faire référence à l'instance 485 dans votre correspondance.

**Toute personne désirant soumettre des commentaires par écrit à la Commission peut le faire d'ici le vendredi 12 mars.** Veuillez noter que les commentaires écrits seront partagés parmi tous les participants et seront affichés sur le site web de la Commission.

Une audience publique afin d'examiner cette instance le mercredi 24 mars au 26 mars. Les membres du public sont invités à observer l'audience, qui se déroulera via Zoom.

On peut obtenir des renseignements au sujet de cette instance en contactant la Commission.

### **Coordonnées de la Commission :**